
(Ville)

(Date)

Direction de l'école (centre)

Sujet : Temps alloué à la tâche

Le CPE de l'école _____, suite à l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale des enseignantes et des enseignants, fait la proposition suivante pour l'année scolaire _____ - _____ :

Qu'au préscolaire :

- Il y ait 20 à 25 minutes d'encadrement attribuées à la tâche à toutes les enseignantes et tous les enseignants et 5 minutes d'activités étudiantes à toutes les enseignantes et enseignants qui en font la demande ;
- Il y ait un minimum de 45 minutes de suivi à l'encadrement et 40 minutes de travail individuel dans les autres fonctions à toutes les enseignantes et tous les enseignants.

Qu'au primaire ;

- Il y ait 40 minutes de récupération non inscrite à la grille afin de répondre adéquatement aux besoins, 40 à 50 minutes d'encadrement à la tâche éducative de toutes les enseignantes et de tous les enseignants et du temps pour les activités étudiantes pour celles et ceux qui font de telles activités.

Proposée par : _____

Appuyée par : _____

Date : _____

Adoptée à l'unanimité

Proposition remise séance tenante.

Président(e) du CPE

Secrétaire du CPE

c.c. APL
Commission scolaire